

PREFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS (PDA) DES MONUMENTS HISTORIQUES (MH)

RAPPORT DE PRÉSENTATION

Réservoir de fuite de l'aqueduc de la Brévenne

Lieu-dit Les Massues, 2 rue Claude Boyer
69 160 TASSIN-LA-DEMI-LUNE

Éléments classés au titre des MH par arrêté du 11 août 1986 :
réservoir de fuite



1) Localisation

Le réservoir de fuite de l'aqueduc de la Brévenne est orienté ouest-est, à la limite de deux propriétés. Il forme un long plan incliné d'abord massif jusqu'à 3 mètres du sol, puis soutenu par quatre arches en plein-cintre portées par d'épaisses piles de hauteur croissante. Situé au bout de la rue des aqueducs et au début de la rue Boyer, il est à la frontière entre Tassin-la-Demi-Lune et Lyon 5. Le contexte actuel est le résultat d'une urbanisation de la seconde moitié du XX^{ème} siècle présentant des barres d'immeubles de logements et des zones pavillonnaires qui côtoient le monument. Seule la rue des aqueducs présente une vue dégagée sur l'édifice isolé dans son site.

2) Historique et description

L'aqueduc a probablement vu le jour au premier siècle après J.-C.. D'une longueur de 70 kilomètres pour un débit de 10 000 m³ par jour, il part d'une zone de captage située dans le vallon d'Orjolle, à Aveize (Rhône), à une altitude de 627 mètres, et son arrivée se situe à une altitude d'environ 280 mètres. Aboutissant à Lyon 16 à 18 mètres plus bas que l'aqueduc du Gier, dans le secteur de Saint-Just et des Minimes, il servait à l'alimentation en eau de la ville de Lyon.

Il ne subsiste aujourd'hui que le rampant d'accès du réservoir de fuite du pont siphon des Massues, le réservoir lui-même ayant disparu.

3) Enjeux de protection : justification du périmètre délimité des abords

La proposition de PDA s'appuie sur les points suivants :

L'aqueduc de la Brévenne date du 1er siècle après J.-C., et le contexte dans lequel il a été édifié n'a plus de lien avec le tissu urbain, parcellaire ou paysager actuel. En effet, au nord, des maisons pavillonnaires et résidences du XXème siècle se sont implantées au pied de l'aqueduc. Au sud, des équipements, barres et ensembles de logements se sont aussi implantés à proximité de l'aqueduc. Ce nouveau contexte urbain et paysager, apparu majoritairement au cours du XXème siècle, n'a pas créé de lien avec le monument. Les rues Boyer et des aqueducs permettent néanmoins de conserver des perspectives intéressantes sur le réservoir de fuite. Suite à cette dichotomie entre le monument et son contexte, il est donc logique de réduire au plus proche du monument le PDA qui peut encore garder un lien de proximité avec l'aqueduc, tout en préservant les perspectives longues de la rue des aqueducs.

Co-visibilité et perspectives sur le monument : Comme évoqué précédemment, le monument est situé à l'angle de la rue Boyer et de la rue des aqueducs qui se prolongent de manière rectiligne, et permet ainsi de dégager des perspectives sur le monument. Ces vues s'amorcent aux virages. De plus, le peu de terrains non bâtis ne permet pas de mettre en avant le monument, et réduit donc sa co-visibilité aux parcelles bordant à la fois le réservoir de fuite côté ouest (Tassin) tout en préservant la grande perspective de la rue des aqueducs. Le PDA tient compte de ces deux paramètres, se réduit aux parcelles qui présentent une co-visibilité, et préserve les perspectives sur le monument.

Fait à Lyon, le 17 février 2020.

L'architecte des bâtiments de France,



Christophe MARGUERON

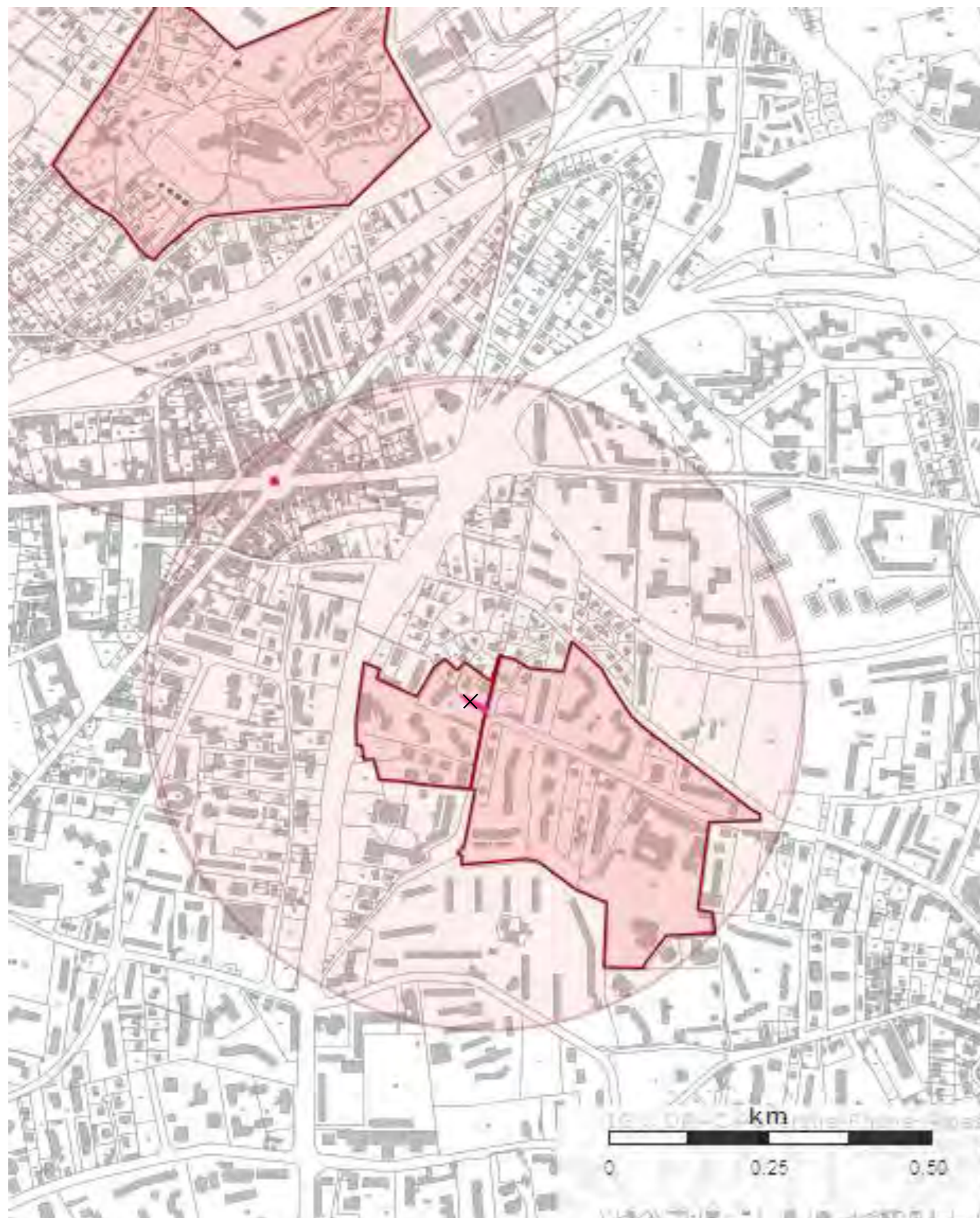
PREFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS (PDA) DES MONUMENTS HISTORIQUES

RESERVOIR DE FUITE DE L'AQUEDUC DE LA BRÉVENNE

Lieu-dit Les Massues, 2 rue Claude Boyer 69 0160
TASSIN-LA-DEMIN-LUNE
(Monument historique classé en 1986)

PROJET DE TRACÉ DU PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DES MONUMENTS



LEGENDE

Projets de PDA

Abords MH

Périmètres des 500 mètres

Périmètre MH

Immeubles classés ou inscrits

En instance de classement

Partiellement inscrit

Inscrit

Partiellement Inscrit-Classé

Partiellement classé

Classé

Par défaut

× Localisation du monument concerné

Direction régionale des affaires culturelles

unité départementale de l'architecture et du patrimoine

du Rhône et de la Métropole de Lyon

Le Grenier d'Abondance – 6 quai Saint-Vincent, 69283 LYON cedex 01
☎ : 04 72 26 59 70 ✉ : udap69@culture.gouv.fr